



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/469/Add.1/Corr.1
27 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 112 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS RELATIVES
AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS DE MIEUX
ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES
LIBERTÉS FONDAMENTALES

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine
des droits de l'homme (1995-2004) et activités d'information
dans le domaine des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

Additif

Directives pour l'établissement des plans nationaux
d'éducation en matière de droits de l'homme

Rectificatif

1. Paragraphe 10

Au lieu de Convention relative aux droits de l'enfant (art. 28) lire
Convention relative aux droits de l'enfant (art. 29).

2. Encadré intitulé "Composition du Comité" (qui fait suite au paragraphe 20)

Au lieu de Le représentant local du Haut Commissaire aux droits de
l'homme/Centre pour les droits de l'homme lire Le représentant local du Haut
Commissariat aux droits de l'homme.

3. Sous-alinéa i) de l'alinéa c) du paragraphe 39

Après les enseignants ajouter et les responsables de l'établissement des
programmes d'enseignement.

4. Page 20, note 5, deuxième phrase

Au lieu de au Haut Commissaire aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme lire au Haut Commissariat aux droits de l'homme.
